



Mise en demeure de rembourser le pret relais

Par **celwen**, le **18/02/2011** à **11:27**

Bonjour,

Mon mari et moi-même avons souscrit un prêt-relais en mars 2008 dans l'attente de la vente de notre première maison et afin d'acquérir la seconde.

Malheureusement, notre maison n'est toujours pas vendue à ce jour, et nous venons de recevoir un courrier du crédit foncier nous mettant en demeure de payer le prêt-relais, qui s'élève à 90000€ sous 1 mois sous peine de saisie du bien, ce qui nous est impossible du fait de la non vente.

Nous sommes totalement désemparés, quelles solutions avons nous ?

D'avance merci.

Cordialement.

Par **Domil**, le **18/02/2011** à **12:12**

Depuis 2008, ça fait 3 ans, vous aviez le temps de vendre (on baisse le prix, une maison qui ne se vend pas est trop chère). Là soit vous remboursez, soit ça finira par la vente aux enchères de la maison

Par **celwen**, le **18/02/2011** à **13:12**

" ça fait 3 ans, vous aviez le temps de vendre "

Merci beaucoup de cette aide !! Sans vous on ne s'en serait jamais sorti !!

Non mais sérieusement vous croyez que c'est utile ça comme commentaire ?

On a fait que ça d'essayer de la vendre !!

On l'a mis dans des agences différentes, sur des sites de particulier à particulier, on a fait des travaux "d'amélioration",

et on a baisser le prix 3 fois !!!

Malheureusement une maison sans extérieur, ça n'intéresse pas grand monde...

En attendant merci de votre commentaire (totalement inutile) mais on est toujours pas plus avancé et toujours autant désemparé....

Si une âme sensible passe par ici nous sommes preneur de conseils avisés

Merci

Par **Domil**, le **18/02/2011** à **18:45**

Parce que la seule solution c'est de vendre vite. C'est votre nouvelle maison qu'ils peuvent faire saisir, s'ils trouvent ça plus intéressant ! et aux enchères publiques en plus (au mieux avec une décote de 30% voire même jusqu'à 75%)

Si vous faites un dossier de surendettement, on vous contraindra à vendre vos actifs, donc si c'est la nouvelle maison qui se vendra mieux ...

Il n'existe pas de solution miracle. Vous aviez déjà 3 ans, je vois mal un juge vous donner un délai supplémentaire étant donné qu'en plus, vous n'avez baissé que le prix 3 fois en 3 ans.